

# LA RENTRÉE 2023

# À l'ÉCOLE

#### **LUNDI 4 SEPTEMBRE:**

08h30 : Rentrée des CM2
 10h00 : Rentrée des CM1
 13h30 : Rentrée des CE2
 14h30 : Rentrée des CE1

#### **MARDI 5 SEPTEMBRE**:

08h30 : Rentrée des PS (noms de A à G)

• 09h15 : Rentrée des CP

10h30 : Rentrée des PS (noms de H à Z)

13h30 : Rentrée des GS
14h30 : Rentrée des MS

**Restauration possible dès le :** Lundi 4 septembre **Étude-Garderie dès le :** Jeudi 7 septembre

Photos des élèves : Lundi 4 et Mardi 5 septembre et le 8 septembre pour les MS et GS

**ATTENTION : L'accès se fait uniquement** par le chemin piéton, au 38 avenue Pierre SEMARD. Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

#### RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : à 17h00 dans l'auditorium.

• 4 septembre : Classes de Section internationale (de la MS au CM2)

5 septembre : CP
7 septembre : MS
8 septembre : CE1
11 septembre : GS

12 septembre : CE2
14 septembre : CM1
15 septembre : PS
18 septembre : CM2

>>> Possibilité de garder vos enfants ce jour-là pendant la réunion.

# SUR LE SITE DU COLLÈGE (6e à 4e)

#### **LUNDI 4 SEPTEMBRE :**

- De 08h30 à 10h15 : Rentrée des 4èmes (dont élèves du dispositif ULIS)
- De 10h30 à 12h15 : Rentrée des 5<sup>èmes</sup> (dont élèves du dispositif ULIS)
- De 08h30 à 12h00 : Test « savoir nager » réservé aux élèves de 6°, à la piscine de Peymeinade
- (Attention à bien respecter les groupes de convocation indiqués dans le courrier joint).
- De 14h00 à 16h00 : **Rentrée des 6**èmes (dont élèves du dispositif ULIS) Les parents des élèves de 6èmes seront accompagnés dans le grand auditorium pendant que les élèves seront appelés à rejoindre leur professeur principal en classe.

Les élèves de 5<sup>èmes</sup> et de 4<sup>èmes</sup> devront rentrer seul(e)s dans l'établissement sans leurs parents.

MARDI 5 SEPTEMBRE : Début des cours suivant l'emploi du temps

**Photos des élèves :** Lundi 4 septembre **Restauration possible dès le :** Mardi 5 septembre

#### RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au collège (salles de classe) :

Lundi 2 octobre : 6<sup>èmes</sup>
 Mardi 3 octobre : 5<sup>èmes</sup>

• Mardi 10 octobre : **4**èmes (17h pour les demandes

D'aménagements d'examens PAP/PPS)

#### ATTENTION:

L'accès se fait uniquement <u>par l'entrée du collège,</u> au 122 avenue Pierre SEMARD.

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

# SUR LE SITE DU LYCÉE (3<sup>e</sup> à Terminale)

#### **LUNDI 4 SEPTEMBRE:**

Rentrée des 3<sup>èmes</sup> de 08h30 à 10h30 :

de 10h45 à 12h00 : Rentrée des Terminales

Rentrée des 1ères de 13h30 à 14h45 : de 15h00 à 16h15 : Rentrée des 2<sup>ndes</sup>

Photos des élèves : **LUNDI 4 SEPTEMBRE** Restauration dès : **MARDI 5 SEPTEMBRE** 

#### RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au lycée :

Lundi 18 septembre : 2ndes Mardi 19 septembre : 1ères Jeudi 21 septembre : 3èmes Jeudi 14 septembre: Terminales

#### **MARDI 5 SEPTEMBRE :**

Début des cours suivant l'emploi du temps

#### **ATTENTION:**

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

JOURNÉE D'INTÉGRATION DES SECONDES: Jeudi 21 septembre au lac de St Cassien (report possible au 22/09 en cas de pluie)

# à l'enseignement supérieur

#### **VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE**:

13h00 : Rentrée LICENCE Commerce Vente et **Marketing Digital** 

Début des cours selon le planning de l'alternance

13h00 : Rentrée Mastère Mangement des Achats et Supply Chain

Début des cours selon le planning de l'alternance

• 14h00 : Rentrée BTS GPME 1

Début des cours le 05/09 14h00 : Rentrée BTS SIO 1 Début des cours le 05/09

**LUNDI 4 SEPTEMBRE:** 

13h30: Rentrée BTS CI 1 14h30 : Rentrée BTS GPME 2

#### **LUNDI 12 SEPTEMBRE:**

09h00: Induction Week BA HONS GB

Début des cours le 19/09 selon le planning de l'alternance

Photos des étudiants : À confirmer à la rentrée

**SAMEDI 30 SEPTEMBRE**: Rentrée Solennelle de l'Enseignement Supérieur (Accueil 10h30 à l'auditorium Tombarel)

### ANIMATION PASTORALE

MESSE DE RENTRÉE: Mardi 26 septembre à 18h00 au Collège, suivie d'un apéritif.

Toutes les informations concernant l'aumônerie, le catéchisme, les sacrements, seront communiquées à la rentrée.

### LOCATION CASIERS COLLÈGE - LYCÉE

(DANS LA LIMITE DES CASIERS DISPONIBLES)

Pour la rentrée 2023/2024, un porte-monnaie dédié à la location des casiers sera ouvert sur EcoleDirecte pour chaque élève inscrit au collège et au lycée à partir du 4 septembre 2023.

Si vous souhaitez louer un casier à votre enfant, il vous suffira de régler à la rentrée le montant inscrit dans son porte-monnaie « Casier », en vous connectant sur :

>>> ÉCOLE DIRECTE > Espace Famille > Situation Financière > Onglet « Vos porte-monnaie »

#### **IMPORTANT:**

- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration d'objets mis dans le casier ;
- Une liste d'attribution des casiers sera affichée après la rentrée dans les meilleurs délais.

Attention : aucun casier ne pourra être utilisé avant le 15/09/2023



# REGIME POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

SVP, veuillez obligatoirement nous communiquer le régime de votre enfant <u>au plus tard le lendemain de la rentrée scolaire</u> (le plus tôt sera le mieux)

- Soit à l'aide du coupon réponse, ci-joint, en le retournant à la comptabilité (adresse en bas de page)
- Soit par mail à l'adresse suivante : <u>gestion.famille@institut-fenelon.org</u> ou sur École Directe uniquement à Mme MEISTRO / Facturation élèves.
- Nous vous remercions de ne retourner qu'une seule fois votre coupon-réponse pour nous éviter une surcharge de traitement.
- → Toute modification de régime doit intervenir au plus tard par écrit à gestion.famille@institut-fenelon.org :

- Pour le 1<sup>er</sup> trimestre : avant le 15 septembre 2023

Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre : avant le 24 novembre 2023

- Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre : avant le 04 mars 2024

#### POUR LES 6e/5e/4e

Cette année, LA SERVIETTE EN TISSU EST DE RETOUR! Pensez à la donner à votre

enfant chaque semaine.

Il n'y aura plus de
serviette en papier.

#### Objectif:

Réduire nos déchets et faire du bien à notre maison commune.

<b>COUPON REPO</b>	NSF (IIN CO	I IPON PAR	ΡΕΔΜΙΙΙΕ)

Nom et prénom du responsable payeur :	
Veuillez cocher la case qui correspond au régime de chaque enfant	

Nom et prénom de l'enfant	Classe	DEMI-PENSION (4 jours / sem) (1) Lundi+mardi+jeudi+vendredi Jours non modifiables Lunch 4 days a week Monday Tuesday Thursday Friday	DEMI-PENSION Le mercredi LUNCH of wednesday	EXTERNE <sup>(2)</sup>  No Lunch

(1) l'inscription à la demi-pension 4 jours /semaine prévoit 4 repas obligatoires par semaine et ne permet pas d'adaptati	on
selon l'emploi du temps de l'élève.	

Le							/					/2023
Sign	at	u	re	: •								

<sup>(2)</sup> la qualité d'externe permet aux élèves de déjeuner au prix du repas occasionnel les jours qui leur conviennent.



### REGLEMENT D'ECONOMAT 2023-2024

L'inscription à l'Institut FENELON est annuelle. En inscrivant ou en réinscrivant leur(s) enfant(s) à l'Institut Fénelon, les parents s'engagent à respecter les règles générales de l'établissement et en particulier celles propres à l'économat qui sont précisées ci-après :

#### I - REGLES DE FONCTIONNEMENT

#### 1 / CONTRIBUTION FAMILIALE ET DEMI-PENSION

La contribution familiale et la demi-pension forfaitaire sont facturées trimestriellement. Tout trimestre de scolarité commencé est dû dans sa totalité quelle que soit la date d'inscription ou de départ de l'élève.

**Pour mémoire,** la contribution des familles, conformément aux statuts de l'Enseignement Catholique privé sous contrat, n'est pas le paiement d'un service; même lié à la fréquentation des locaux, mais une contribution aux dépenses de l'établissement pour ce qui concerne l'immobilier et son caractère propre. Les contributions peuvent être appelées de façon trimestrielle ou mensuelle mais elles sont valables pour l'année scolaire entière.

Le prix de la demi-pension est calculé, au plus juste, en fonction du nombre total de repas prévus pour l'année. Il est donc souhaitable, en cas d'hésitation, de choisir le régime d'externat.

Les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire (<u>Projet d'Accueil Individualisé</u>) nécessitant la confection d'un repas spécifique par la famille, devront déposer leur « glacière » dès leur arrivée dans l'établissement auprès du chef de cuisine.

Seuls les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire établi selon un protocole strict (Avis médical + Avis de la société de restauration + Avis du médecin scolaire + Validation par l'établissement) entrent dans ce cas de figure.

Les élèves déjeunent tous à l'aide de leur carte/badge scolaire. Deux formules de demi-pension forfaitaire sont proposées aux familles :

- Sur 4 jours : lundi mardi jeudi vendredi
- Sur 5 jours : lundi mardi mercredi jeudi vendredi (sauf école)

**Pour les élèves de 1**ère **et de terminale**, qui ont à la fois accès au self et au snack, les repas et consommations pris sont décomptés de leur porte-monnaie restauration. Il n'y a pas de facturation trimestrielle forfaitaire.

Pour les élèves de seconde, les repas pris sont également à régler dans leur porte-monnaie restauration.

Toute modification de régime doit intervenir au plus tard :

- pour le 1er trimestre : avant le 15 septembre 2023
- pour le 2ème trimestre : avant le 24 novembre 2023
- pour le 3<sup>ème</sup> trimestre : avant le 4 mars 2024

et être signifiée à la comptabilité par courrier postal (voir adresse en bas de 2ème page), mail à gestion.famille@institut-fenelon.org ou sur Ecole Directe à Mme MEISTRO / Facturation élèves.

#### 2 / REPAS OCCASIONNELS

Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise

Les élèves externes peuvent être admis à prendre un repas au self. Le prix de ce repas occasionnel est fixé annuellement. Les élèves externes qui prendront occasionnellement des repas devront avoir au préalable crédité leur portemonnaie restauration sur Ecole Directe pour déjeuner.

#### II - TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES 2023/2024

#### 1 / CONTRIBUTIONS FAMILIALES - DEMI-PENSION - DIVERS

2199€

Les factures pour l'école, le collège et le lycée (BTS inclus) sont établies par trimestre. L'année de facturation est divisée en 3 trimestres comptables.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE & SECONDAIRE – ECOLE COLLEGE LYCEE									
	ECOLE	ECOLE - international Maternelle	Section e britannique Elémentaire	COLLEGE	COLLEGE - Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique		
SCOLARITE	1320 €	1920€	2520€	1704 €	2367 €	1821 €	2367 €		
DEMI-PENSION 4 jours/sem.		1020€		1119€/h	ors classes de 3 <sup>ème</sup>	1122 € / classe	es de 3 <sup>ème</sup> incluses		
DEMI-PENSION 5 jours/sem.				1323 € € / 1	nors classes de 3 <sup>ème</sup>	1356 € / classes de 3 <sup>ème</sup> incluses			
ETUDE/GARDERIE 16h30 à 17h30		400€							
GARDERIE 17h30 à 18h30		300€							
DROIT D'INSCRIPTION	( gratuité de l'in	250 € pour le 1 <sup>er</sup> enfant inscrit + 50 € pour le 2 <sup>ème</sup> enfant + 50 € pour le 3 <sup>ème</sup> enfant (gratuité de l'inscription au-delà du 3 <sup>ème</sup> enfant inscrit )- Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion							
DROIT DE REINSCRIPTION	200 € / par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion								
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ISP FENELON								
FORMATI	ON INITIALE			FORMATIONS EN ALTERNANCE					
(uniqu	ce International			BTS Gestion de la PME / BTS Services Informatiques aux Organisations CENCE Commerce Vente et Marketing Digital / BA HONS Global Marketing MASTERE Management des Achats et Supply Chain					

Dès le 3° enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4ème, 5ème enfant, etc... La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de maternelle et du primaire <u>inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse.</u> Cette subvention est déduite des frais de demi-pension facturés au 3ème trimestre.

#### 2 / DROIT D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION - TARIFS

Ce droit est à régler au moment de la signature des documents d'inscription ou de réinscription. Son montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC Fénelon. Il n'est pas déductible de la facture et n'est pas remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion. Il est destiné à soutenir l'effort de construction et d'équipement de l'Institut.

**DROIT D'INSCRIPTION**: 250 € pour le 1<sup>er</sup> enfant

+ 50 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant

+ 50 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant/

Gratuité de l'inscription pour le 4ème enfant et les suivants

**DROIT DE REINSCRIPTION** : 200 € / par famille

#### 3 / COTISATION APEL - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Les parents peuvent adhérer à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L). La cotisation à cette association d'un montant de 23 € (tarif 2022/23) est facultative, annuelle et familiale. Cette cotisation figure sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre. L'Association des Parents d'Elèves de Fénelon, particulièrement dynamique, représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'Institut Fénelon mais aussi auprès des pouvoirs publics. Elle a en charge les activités extra scolaires (ateliers, fêtes...). Par les cotisations et les produits de ses activités, elle contribue au développement de l'Institut Fénelon et attribue des aides exceptionnelles aux familles rencontrant des difficultés financières

#### 4 / ETUDE & GARDERIES FORFAITAIRES DU SOIR (maternelle et primaire)

• de 16h30 à 17h30 = 400 €

L'inscription à l'étude et à la garderie est périodique et ne donne pas lieu à prorata en fonction de la présence.

• de 16h30 à 18h30 = 700 €

▶ Il y a 3 périodes dans l'année : <u>SEPT + OCT + NOV + DÉC</u> / <u>JANV + FÉVR + MARS</u> / <u>AVRIL +MAI + JUIN</u>

#### III - DISPOSITIONS DIVERSES

#### 1 / MODE DE REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS TRIMESTRIELLES

Les contributions sont payables à réception du relevé (facture) déposé en début de chaque trimestre dans votre Espace Famille sur Ecole Directe. Toutefois, le paiement mensuel est possible.

▶ 5 modes de règlement possibles : en ligne sur Ecole Directe, par chèques, espèces à la comptabilité\*, carte bancaire à l'accueil général\* de l'Institut ou virement bancaire. Les paiements en espèces doivent impérativement être effectués par un adulte à la comptabilité\*. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'espèces confiées à un enfant. Un reçu est systématiquement remis à la famille à l'issue d'un règlement en espèces à la comptabilité.

Nous vous remercions de privilégier le paiement en ligne sur notre site Ecole Directe. Les paiements faits en ligne sur Ecole Directe sont visibles dans les espaces familles des parents dès que l'établissement a pu les intégrer informatiquement. C'est pourquoi, les règlements ne sont pas visibles dans les espaces familles dès qu'ils sont effectués.

\*L'accueil général et la comptabilité se situent 38 Avenue Pierre Sémard.

#### 2 / RETARD DANS LE REGLEMENT DES RELEVES

30 jours après l'envoi des relevés trimestriels (factures), un premier rappel sera envoyé aux familles.

Si le solde dû n'est pas réglé avant la fin du trimestre en cours, l'exclusion de la demi-pension sera prononcée.

#### Aucune réinscription ne sera acceptée si la situation comptable n'est pas à jour au 30 juin.

En cas de contentieux, les frais de recouvrement sont imputés aux familles. Le montant dû sera majoré forfaitairement de 15% à titre d'indemnité de non-paiement sans mise en demeure préalable.

Les retards dans les paiements sont bien souvent dus à de la négligence. Votre rapidité à régler votre facture soulagera notre trésorerie bien mise à mal par le retard des pouvoirs publics à verser leurs subventions. Nous vous remercions de votre compréhension.

#### 3 / LA CASSE

Une certaine casse, inhérente à tout usage normal et au vieillissement naturel des objets est admissible.

Cependant, par souci d'éducation autant que pour l'intérêt général de l'établissement, il ne saurait être toléré les détériorations sciemment entreprises. L'économat se réserve donc le droit d'imputer le prix de l'objet détérioré aux parents de l'élève pris en faute.

En cas de détérioration entraînant un travail de nettoyage anormalement long et pénible (graffitis sur les bureaux, sur les murs...) il pourra être demandé aux enfants de venir participer un mercredi après-midi au nettoyage nécessité par ces agissements.

### $4\ /$ LES MANUELS SCOLAIRES, LES LIVRES DU CDI ET DE LA BCD PRETES AUX ELEVES

Tous les livres prêtés par l'établissement ne doivent être ni détériorés, ni perdus, si tel était le cas leur montant serait facturé aux familles. Nous vous recommandons de veiller à ce que ces outils pédagogiques à la charge de nos établissements soient utilisés avec soin.

MANUELS SCOLAIRES / IMPORTANT: un chèque de caution de 100 € est réclamé par enfant de la 6ème à la 3ème à la rentrée des classes en échange des manuels scolaires prêtés. Ce chèque sera restitué à la famille en fin d'année scolaire après contrôle des livres rendus. Les livres devront être rendus en bon état.

Tout livre anormalement abîmé ou manquant sera remplacé par la famille ou réglé avant la date fixée sur la circulaire relative à la restitution des manuels remise aux élèves en fin d'année scolaire. A défaut de remplacement ou de règlement. Le chèque de caution sera encaissé.

#### 5 / LE VOL

L'établissement décline toute responsabilité pour les vols, les élèves doivent prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour les éviter. Il est demandé aux familles d'éviter de confier aux enfants des espèces, bijoux, valeurs ou appareils onéreux.

Des casiers, dont l'établissement reste le propriétaire, sont à la location au collège et au lycée. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols survenant dans les casiers.

#### IV - EN CONCLUSION

Toutes ces mesures, en particulier les mesures financières, peuvent paraître particulièrement draconiennes. Notre souci est de gérer cet établissement pour le bien de chacun et de tous les enfants. Cependant, ce serait trahir notre véritable mission dans l'école catholique que de négliger les difficultés matérielles auxquelles les familles peuvent être confrontées. Nous demandons aux parents qui se trouveraient dans cette situation d'avoir la simplicité de prendre contact avec nous.



# UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image ne concerne pas la photo individuelle de début d'année indispensable pour le fichier élève

#### A RENDRE IMPERATIVEMENT LE JOUR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE

- ECOLE: À L'ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE
- COLLEGE-LYCEE: AU SURVEILLANT RÉFÉRENT
- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR: AU SECRÉTARIAT

Domicilié(e)  Tél :  O Autorise l'établissement
O Autorise l'établissement
O Autorise l'établissement
O N'autorise pas l'établissement
A DIFFUSER TOUT OU PARTIE DES PRISES DE VUE, DES ENREGISTREMENTS VIDEO ET SONORES REALISES DANS LE CADRE D'ACTIVITES SCOLAIRES OU EXTRA SCOLAIRES.
REALISES DANS LE CADRE D'ACTIVITES SCOLAIRES CO EXTRA SCOLAIRES.
Nom et prénom de mon enfant :
Né(e) le
Classe
Dans le cadre des activités organisées par l'établissement.
Fait à Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



# FICHE CATÉCHÈSE École

# Année scolaire 2023/2024

FICHE A RENDRE À L'ENSEIGNANT(E) DES LE DEBUT DE L'ANNEE SCOLAIRE

Class	se	Nom responsable 1	
	1	Adresse	
		Téléphone	
	nom	Adresse mail	
	e) leà	Nom responsable 2	
	é baptisé(e) le	Adresse	
à	Diocèse	Téléphone	
		Adresse mail	
M	erci de joindre un certificat de Baptême si votre e	nfant est nouvellement inscrit dans l'ét	tablissement
00	Nous avons bien entendu que le temps d'éveil à la foi et d Nous autorisons notre enfant à participer aux célébrations DEMANDE POUR L'	s et messes organisées par l'établissement (sur le temps scolaire) O OUI	O NON
	Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir	ie(s) sacrement(s)	
✓	Du Baptême (préparation en deux ans à partir du CE2)		O OUI
$\checkmark$	Du Baptême (préparation en 3 mois, de la maternelle au CE	1 inclus)	O OUI
$\checkmark$	<b>Du Pardon</b> (Dès le CE2 – appelé aussi réconciliation ou confe	ession)	O OUI
✓	De l'Eucharistie, souvent en CM1 (préparation de deux ans	nécessaire - appelée aussi 1 <sup>ère</sup> communion)	O OUI
	Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Isabelle MILLET, Adjointe Pastorale Scolaire Hervé de CROZALS, Chef d'Établissement École : 0	4 93 40 60 59 afin de convenir d'un rendez-vous	

Date et signature du responsable 1

Date et signature du responsable 2



#### **ETUDE & GARDERIE DU SOIR**

#### Année scolaire 2023-2024

#### 1/ De 16h30 à 17h30 : ETUDE / GARDERIE

Les élèves de maternelle seront accueillis à la garderie de 16h30 à 17h30. Les élèves du primaire seront accueillis en étude de 16h30 à 17h30.

#### 2/ De 17h30 à 18h30 : GARDERIE

Les élèves de maternelle et du primaire seront accueillis uniquement à la garderie de 17h30 à 18h30.

#### 3/ FACTURATION PERIODIQUE

La facturation périodique se décompose comme suit :

Périodes	Durée des périodes	De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
1 <sup>ère</sup> période de 4 mois	sept-octobre-nov-déc	4 mois x 40 € = 160 €	4 mois x 30 € = 120 €
2 <sup>ème</sup> période de 3 mois	janvier- février-mars	3 mois x 40 € = 120 €	3 mois x 30 € = 90 €
3 <sup>ème</sup> période de 3 mois	avril- mai- juin	3 mois x 40 € = 120 €	3 mois x 30 € = 90 €

#### Exemple de calcul pour la 1ère période :

- Si l'enfant n'est inscrit qu'à l'étude ou garderie de 16h30 à 17h30 vous règlerez 160 €.
- Si l'enfant est inscrit à l'étude ou garderie de 16h30 à 17h30 et à la garderie de 17h30 à 18h30 vous règlerez 280€ (160€ +120€).

NB: l'inscription est périodique et ne peut donner lieu à des calculs au prorata des présences.

#### 4/ MODE DE REGLEMENT

Les frais sont payables à réception de la facture. Le paiement se fait de préférence en ligne sur le site Ecole Directe / Espace Parents (connexion à l'aide de vos identifiants) ou par chèque à l'ordre de l'OGEC Fénelon.

#### 5/ INSCRIPTION

	ENT AU SECRETARIAT DE L'ECOLE	·***
Je soussigné(e),	, père–mère–tuteur* (*rayez la	mention inutile)
de l'enfant	scolarisé en classe de	l'inscrit:
☐ de 16h30 à 17h30 à l'Etude – Garderie		
$\square$ de 17h30 à 18h30 à la Garderie		
SVP, cochez la ou les cases co	orrespondant à votre choix	
Fait à	<u>Signature</u> :	
10		



# LISTE DE FOURNITURES CM2

# Mme THAËRON, Mme VALENTE, Mme JACQUART 2023-2024

- 1 dictionnaire de poche LAROUSSE (ISBN: 978 2 03 601937 9)
- Mini Bled conjugaison en poche HACHETTE

Les fichiers utilisés en classe seront commandés par l'école et facturés aux parents.

#### Romans:

5 œuvres seront proposées cette année. Nous vous en communiquerons les références à la rentrée.

- 1 cahier travaux pratiques format **21 x 29,7** 96 pages **avec couverture plastifiée**
- 6 cahiers grands carreaux seyès format **21 x 29,7** 96 pages **avec couverture plastifiée**
- 2 petits cahiers de brouillon
- 2 porte-vues (plastique souple) 180 vues
- 2 classeurs souples dos 4 cm
- 2 pochettes CANSON blanc 21x29,7
- 1 pochette CANSON couleurs 21x29,7
- 1 paquet de 100 feuilles carreaux seyès **21x29,7** blanches
- 1 paquet de 100 feuilles carreaux seyès **21x29,7** 4 couleurs (bleu, jaune, rose, vert)
- 1 paquet de 50 pochettes plastique perforées de bonne qualité
- 1 trousse complète : 1 taille-crayons, 1 gomme, 2 crayons HB, 4 surligneurs fins de couleurs différentes, 4 stylos de marque BIC (bleu, vert, rouge, noir). Pas de stylos 4 couleurs ni de stylos de type Frixion!
- 1 trousse contenant à la fois les feutres et les cravons de couleur
- 1 équerre, 1 compas à mine de bonne qualité dans une boîte, 1 règle plate 30cm, non souple
- 1 paire de ciseaux
- 1 gros stick de colle (pas de Glue), à renouveler selon les besoins
- 1 ardoise Velleda avec feutres et chiffon
- 1 calculatrice de base
- 2 pochettes à rabats élastiques
- 1 agenda

D'un commun accord, les enseignantes s n'accepteront pas les fournitures non conformes à la liste.

Merci d'étiqueter tout le matériel au nom de l'enfant